



LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE AU COEUR DES MUNICIPALES



Contact:

Tél. : 06 65 24 56 32

Courriel:

copresidence@mesoccitanie.org

Adresse: 43, rue Bayard 31 000 (bureaux)
2, rue Lizop, 31 100 Toulouse

15 PROPOSITIONS

Le MES Occitanie invite les listes candidates aux élections municipales 2026 à s'emparer de la nécessité de faire économie autrement en se positionnant sur nos 15 propositions. Notre structure reste à disposition des listes pour l'intégration de ces mesures dans leur programme. Nous serons également attentifs à leur mise en place et serons disposés à accompagner les personnes élues à venir en ce sens.



ÉCONOMIE SOLIDAIRE & DEMOCRATIE ECONOMIQUE

- 1 Instaurer une démocratie économique dans nos territoires
- 2 Développer les dynamiques culturelles avec une ambition artistique, démocratique et solidaire
- 3 Mener des Politiques publiques émancipatrices : de l'insertion à l'innovation sociale et citoyenne
- 4 Soutenir et déployer les monnaies locales citoyennes pour renforcer l'économie de proximité
- 5 Évaluer, levier d'action pour les futures politiques municipales et intercommunales

FOCUS DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE



JUSTICE SOCIALE

- 6 Assurer le droit à l'alimentation de toutes et tous
- 7 Tendre vers le 100% bio, local et de saison dans la restauration collective scolaire
- 8 Limiter le gaspillage dans la restauration collective scolaire



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- 9 Organiser une convention citoyenne locale de l'alimentation et de l'agriculture
- 10 Financer la participation citoyenne des personnes concernées
- 11 Co-construire les politiques publiques avec les personnes concernées
- 12 De la maternelle au lycée: sensibiliser aux enjeux alimentaires contemporains



STRUCTURATION DES FILIÈRES

- 13 Favoriser l'accès à terre cultivable de toutes et tous
- 14 Ville et campagne : produire, partager, relier, cultiver la ruralité nourricière
- 15 Réguler les publicités alimentaires



LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE AU COEUR DES MUNICIPALES

Le **Mouvement pour l'Économie solidaire Occitanie** propose de repenser l'économie au sens large, comme l'ensemble des échanges qui structurent la vie quotidienne. À l'échelle locale comme à une échelle globale, cette dynamique s'appuie notamment sur les associations, les coopératives, les entreprises locales et d'autres formes d'organisation collective, qui montrent qu'il est possible de décider et d'agir autrement dans un **écosystème territorial de coopération**, en associant davantage les personnes concernées.

Nous appelons à réinventer la manière dont l'économie est organisée et gouvernée, en plaçant la démocratie au cœur des décisions économiques et en invitant toutes les personnes concernées à devenir pleinement actives dans les choix qui les concernent.

Afin de promouvoir une économie solidaire, durable et démocratique, construite à partir de l'implication active des personnes, en s'appuyant sur des pratiques orientées vers les politiques publiques locales, le MES Occitanie est à l'origine d'un Manifeste pour la démocratie économique qui s'appuie sur 6 socles :

➤ **Se réapproprier l'économie par la démocratie** — donner à toutes et tous, les moyens de participer aux décisions relatives aux choix économiques qui les concernent;

➤ **Faire de l'ESS un mouvement citoyen** — penser l'économie sociale et solidaire comme un projet politique d'émancipation individuelle et collective;

➤ **Renouveler la démocratie** — repenser l'engagement pour intégrer pleinement toutes les personnes dans les décisions et les pratiques sociales;

➤ **Construire une économie solidaire et populaire** — organiser l'économie au service du bien-être collectif, de la solidarité et de l'équité, en lien avec les collectivités locales (Communes, intercommunalités.);

➤ **Valoriser l'engagement citoyen de proximité** — soutenir les initiatives locales, la coopération et la participation pour une transition sociale et économique des territoires;

➤ **Faire de la citoyenneté un levier de transition** — renforcer l'implication des personnes pour affronter les crises et bâtir ensemble des solutions durables.

Pourquoi relier la démocratie économique aux élections municipales ?

Parce que la commune est l'échelle du concret et de la proximité, où la citoyenneté peut s'exercer pleinement. C'est là que se décident la cantine, les marchés publics, l'urbanisme (PLU), le logement, la culture, la mobilité, l'énergie, l'économie circulaire, la gestion des déchets ou encore le soutien aux associations (périscolaire, animation socio-culturelle, action sociale), l'aide aux tiers-lieux et aux commerces de proximité. Ces compétences offrent un terrain d'expérimentation idéal pour rendre la démocratie économique visible et vécue par les personnes vivant ou travaillant sur le territoire.

En mobilisant ses compétences obligatoires ou optionnelles, la commune peut créer les conditions d'une économie pour toutes et tous : co-construire les politiques publiques, créer des budgets participatifs, orienter ses achats vers les circuits courts, soutenir des coopératives, des régies ou des monnaies locales. Elle peut agir, expérimenter, décider et transformer son territoire pour le mieux vivre et le bien-être de tous les habitant-e-s.

L'économie sociale et solidaire devient alors un outil privilégié au service de cette ambition démocratique, ouvert à la diversité et en capacité de coopérations économiques, culturelles ou sociales sur son territoire mais aussi avec d'autres territoires voisins ou d'autres régions ou pays.

Pourquoi relier la démocratie économique aux intercommunalités ?

Parce que les leviers réels de l'économie locale se situent aujourd'hui largement à l'échelle intercommunale, où la citoyenneté doit aussi avoir sa place et compléter l'action des conseils de développement. Communautés de communes, agglomérations et métropoles ont la main sur le développement économique, les zones d'activités, le tourisme, les mobilités, la gestion des déchets, l'eau, l'assainissement, l'énergie et le climat, l'économie circulaire, la coopération économique à l'international, la coopération décentralisée. Les enjeux de proximité, de coopération, de transition et de résilience dépassent presque toujours les frontières d'une seule commune : emplois, transports, logement, circuits alimentaires appellent une vision et une action intercommunales construites avec les citoyen-ne-s. C'est aussi un espace où la démocratie est souvent faible, peu visible et trop peu débattue. Relier les socles aux intercommunalités, c'est donc proposer plus de démocratie et plus de coopération là où se décide réellement l'économie.



LE MES OCCITANIE

Réseau associatif régional, le MES Occitanie soutient la transition écologique et démocratique en s'appuyant sur l'économie solidaire, la démocratie économique et le respect des droits humains, sociaux et culturels. Administrateur-fondateur du MES France et du RIPESS Europe, il développe des coopérations avec les collectivités et les réseaux de l'Économie sociale et solidaire pour favoriser l'émergence d'innovations citoyennes. Le MES Occitanie accompagne les entrepreneur-e-s solidaires et les collectifs à travers des formations, des recherches-actions participatives et des initiatives d'éducation populaire, visant à renforcer la citoyenneté économique. Son expertise lui permet également de déployer des méthodologies d'évaluation de l'utilité sociale et de l'impact des organisations, contribuant ainsi au bien-vivre territorial. Son action s'inscrit dans des dispositifs favorisant l'entrepreneuriat social et solidaire, orientés vers la transition écologique, la démocratie économique et l'appropriation des enjeux d'évaluation. Le réseau déploie ses activités principalement en Occitanie et sur les territoires voisins, dans une logique de coopération transfrontalière.

Contact:

Tel: 06 65 24 56 32
copresidence@mesoccitanie.org
43, rue Bayard 31 000 (bureau)
2, rue Lizop, 31 100 Toulouse (siège)
www.mes-occitanie.org
linktr.ee/mesoccitanie

ÉCONOMIE SOLIDAIRE & DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE



1 - Instaurer une démocratie économique dans nos territoires

La démocratie économique peut devenir un pilier de l'action municipale afin que chacune et chacun puisse **se réapproprier l'économie plutôt que la subir**. Cette vision promeut **une économie solidaire, durable et génératrice d'activités et d'emplois de qualité**, capable de répondre aux crises sociales et environnementales et de réduire les inégalités sur nos territoires.

L'éducation populaire et la diffusion d'une culture de citoyenneté économique et entrepreneuriale sont essentielles pour **transformer les pratiques et les institutions locales**. La citoyenneté économique se construit à travers des projets concrets, des coopérations territoriales et des structures en interaction avec les habitant·e·s, notamment les personnes directement concernées par les précarités et discriminations sociales..

Ces projets permettent de développer des activités locales porteuses de sens, et de renforcer l'entrepreneuriat collectif, solidaire et responsable. Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour soutenir les entrepreneur·ses solidaires, les initiatives citoyennes et les coopérations qui innovent socialement, écologiquement et économiquement. En favorisant l'appropriation partagée, collective et citoyenne des enjeux d'intérêt général sur un territoire communal ou intercommunal, et au sein des organisations et entreprises, nous construisons ensemble les conditions du **bien-vivre territorial, fondée sur une approche transformative de l'économie**.

C'est en développant des projets coopératifs ou associatifs, en accompagnant l'entrepreneuriat solidaire et en co-évaluant dès le démarrage la valeur estimée (monétaire et non monétaire, matérielle et immatérielle) puis la valeur créée, que nous posons les bases d'une bifurcation écologique, démocratique et économique, indispensable à l'avenir de nos communes.



2 - Développer les dynamiques culturelles avec une ambition artistique, démocratique et solidaire

“La diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant” Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

À l'approche des élections municipales et intercommunales de 2026, nous appelons les candidat·e·s à faire de la **culture et des droits culturels un enjeu central des projets de territoire**. Parce qu'elle renforce la démocratie locale, le lien social et le pouvoir d'agir des habitant·e·s, la culture doit être soutenue comme un bien commun.

Cela implique de s'engager clairement sur sept priorités : maintenir les financements dédiés au tissu associatif et aux initiatives culturelles citoyennes ; **renforcer les moyens pour garantir la diversité artistique et culturelle** ; favoriser des partenariats durables avec les associations via des subventions pluriannuelles plutôt que des appels à projets ponctuels ; garantir les libertés artistiques et associatives ; soutenir l'emploi culturel et le développement local ; développer la coopération entre culture, social, éducation, écologie et autres politiques publiques ; organiser une participation citoyenne réelle par des espaces de dialogue, de co-construction et de décision commune ; enfin mettre en œuvre **des politiques de transition respectueuses des droits humains, culturels et du vivant**.



3 - Politiques publiques, émancipation, dignité : de l'insertion à l'innovation sociale et citoyenne

Les politiques communales et intercommunales doivent **reconnaître pleinement le rôle des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) ou lié au handicap** et leur assurer un soutien durable, sans réduction de financement, car elles représentent un levier essentiel pour valoriser les compétences et les richesses des personnes en parcours d'insertion ou confrontées à des précarités, que ce soit en milieu rural, ou urbain, et dans les quartiers prioritaires notamment.

Les structures d'IAE (Mouvement des Régies, Coorace, FAS, FEI, Réseau Cocagne, Chantiers Ecole, GESAT ...) jouent également un **rôle économique concret**, en créant des emplois, en proposant des services, en développant des activités de services, de maraîchage ou espaces verts ou de sous-traitances industrielles, et en contribuant ainsi au dynamisme local. À leurs côtés, de **nombreuses organisations sociales de solidarité ou d'accompagnements de publics spécifiques** agissent en complémentarité (ex SCOP Egalité, et Sororitère autour de l'entrepreneuriat des femmes, Alimeco, les centres sociaux, les tiers lieux, les espaces de vie sociale...). **Leurs bénéficiaires, habitant-e-s apportent des savoirs, des compétences et des expériences de vie uniques**, constituant une véritable richesse pour la commune et ses projets collectifs. L'accompagnement que les personnes reçoivent ne se limite pas à l'insertion sociale et professionnelle ou à la formation : il est émancipateur, centré sur le développement de l'autonomie et le renforcement des compétences sociales et professionnelles, ainsi que sur la reconnaissance de leurs initiatives. Celles-ci peuvent contribuer pleinement à la vie citoyenne et renforcer la cohésion sociale, à condition que la **dignité** des personnes soit respectée tout comme leurs libertés fondamentales et que les besoins spécifiques soient reconnus et pris en compte sur les plans culturel, économique et temporel.

Des dispositifs existants s'inscrivent déjà dans cette dynamique, mais les politiques publiques doivent aller plus loin, en ouvrant de **nouveaux champs d'action de démocratie locale et de démocratie économique** et en particulier, en articulant différents secteurs et soutenant la **création sécurisée d'activités et d'emplois dignes** (ESS et hors ESS), en particulier pour les femmes ou les personnes confrontées aux discriminations de genre, de handicap, d'origine culturelle ou sociale ou à des précarisations récurrentes ou pour les jeunes rencontrant des difficultés pour accéder à un premier emploi ou un emploi stable. Les politiques publiques peuvent également favoriser les conditions d'une **participation citoyenne effective de toutes et tous dont les personnes précarisées, le plus souvent invisibles dans le débat public**. Mettre en dialogue les visions, les controverses liés au territoire peuvent enrichir la démocratie locale par des interpellations pertinentes et des propositions nouvelles au cœur de l'intérêt général. Faire démocratie, c'est aussi prévenir les décrochages démocratiques, comme les phénomènes d'incompréhension des institutions locales. Pour cela, il faut inventer des dispositifs très ascendants et valoriser les savoir-faire et savoir-être, en reconnaissant les contributions citoyennes et en proposant un accompagnement qui libère les potentialités. Ainsi, **les politiques publiques transforment l'insertion sociale et professionnelle en un véritable moteur d'émancipation et d'innovation sociale**. Elles font de la commune un lieu où l'inclusion, la dignité et la créativité enrichissent la collectivité et renforcent une démocratie locale vivante et solidaire.



4 - Soutenir et déployer les monnaies locales citoyennes pour renforcer l'économie de proximité

Face aux défis actuels, une monnaie locale citoyenne est un **outil concret de développement économique** pour les communes et les intercommunalités souhaitant redonner du sens à l'économie locale de leur territoire. En soutenant son usage, elles favorisent directement **les commerces, entreprises et productions de proximité**, créant ainsi des emplois non délocalisables. La richesse circule alors localement au lieu de s'évaporer vers les multinationales.

C'est aussi un geste fort pour la planète en encourageant les circuits courts et une consommation responsable. Au-delà de l'aspect économique, les collectivités contribuent à recréer du lien social et à bâtir un **écosystème territorialisé de coopération économique**.

Enfin, elles participent à redonner du pouvoir aux citoyens et citiyennes, aux acteurs et actrices de la production, de la distribution et du commerce grâce à une gouvernance démocratique et transparente. Soutenir avec ambition une monnaie locale, c'est pour une commune ou une intercommunalité faire le choix d'**une économie à taille humaine, enracinée et tournée vers l'avenir**. Les communes peuvent jouer un rôle décisif pour renforcer l'économie locale, soutenir les commerces de proximité et développer des solidarités concrètes sur leur territoire. Face aux crises sociales, écologiques et démocratiques, elles disposent de leviers directs pour relocaliser l'activité, encourager les circuits courts et favoriser une économie plus résiliente. En s'appuyant sur des outils complémentaires, elles peuvent contribuer à maintenir la richesse sur le territoire et dynamiser les échanges entre habitant·e-s, associations et entreprises.

Les municipalités peuvent intégrer ces démarches dans leurs **politiques publiques (développement économique, action sociale, ESS, transition écologique)**, accompagner les acteurs locaux, valoriser ces initiatives dans leur communication et ouvrir la voie à des expérimentations adaptées aux réalités de chaque commune



5 - L'évaluation, un levier d'action pour les futures politiques municipales et intercommunales

L'évaluation doit être conçue comme **un processus continu et co-construit, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire**. Elle permet d'engager tous les acteurs — citoyen·ne-s, entreprises locales, institutions, organisations de l'ESS et acteurs de la recherche — et de diversifier les approches pour **mieux répondre aux besoins collectifs**. Dans la perspective des prochaines échéances municipales et intercommunales, cette démarche prend tout son sens.

Les communes et intercommunalités, en tant que chefs de file du développement local, peuvent s'appuyer sur ces savoir-faire pour structurer des politiques publiques qui favorisent la coopération, soutiennent la création d'activités et d'emplois de qualité, et encouragent l'innovation sociale et écologique. Le futur du territoire se joue à cette échelle de proximité. En mobilisant l'expertise des organisations de l'ESS et du monde de la recherche, cette démarche transforme l'évaluation en un outil de coopération territoriale, au service de la création de valeur collective et de la transformation durable des territoires.

Elle dépasse les logiques de compétition et consolide des écosystèmes coopératifs, permettant aux collectivités d'inscrire leurs projets dans l'intérêt général et de construire un territoire résilient, inclusif et durable, où la participation de tous et toutes contribue à façonner l'avenir local. C'est précisément ce projet de territoire que les listes candidates aux municipales sont appelées à définir.



5 - L'évaluation, un levier d'action pour les futures politiques municipales et intercommunales (suite)

La loi ESS encourage les organisations à adopter des bonnes pratiques qui vont au-delà de la simple performance économique. En favorisant la coopération entre acteurs locaux, elles dépassent la logique de compétition pour construire des **écosystèmes territoriaux dynamiques, où la valeur créée est partagée et profite à l'ensemble du territoire. Pour les équipes municipales et intercommunales élues, s'appuyer sur cet écosystème devient un gage de résilience et d'efficacité de l'action publique.**

Cette approche oblige cependant à distinguer deux dimensions complémentaires. L'utilité sociale renvoie d'abord à l'intention et à la finalité de l'action : à quels besoins répond-on ? Pour qui et pourquoi est-ce utile ? C'est le socle démocratique du projet, ce qui fait sens pour les acteurs de terrain et les citoyens. L'impact social, lui, cherche à mesurer les changements réels induits par l'action : qu'est-ce qui a véritablement changé, pour les bénéficiaires et pour le territoire ? Mais cette recherche de mesure ne va pas sans débats légitimes. La mesure d'impact est en effet sujette à critiques : risque de simplification de réalités sociales complexes, difficulté à attribuer les changements observés à telle ou telle action, illusion d'objectivité des chiffres, ou encore crainte d'une instrumentalisation par les financeurs au détriment des missions de terrain. Certaines voix dénoncent une dérive managériale qui transformerait les associations en "productrices de preuves" plutôt qu'en actrices du lien social.

C'est précisément parce que ces critiques existent que la coopération entre acteurs est indispensable. L'enjeu n'est pas d'opposer une évaluation qualitative de l'utilité sociale à une mesure quantitative de l'impact, mais de les articuler. L'évaluation de l'utilité sociale ancre la démarche dans le réel et le sens, au plus près des citoyens et des associations. Celle de l'impact social, en assumant ses limites et en se co-construisant avec tous, permet de dialoguer avec les intercommunalités et les financeurs pour inscrire les actions dans des politiques publiques structurées et durables.

L'évaluation collective de ce que produisent les organisations sur le territoire, au fil du temps, révèle la valeur réelle de ces initiatives et identifie les synergies possibles. **En plaçant la coopération au cœur de l'action et en s'appuyant sur les savoir-faire de l'ESS et du monde de la recherche, les communes et leurs intercommunalités transforment la création de valeur en un levier durable de développement territorial**, où les acteurs collaborent, innovent et partagent les bénéfices au lieu de se concurrencer. C'est en ce sens que le prochain mandat municipal doit faire de l'évaluation coopérative — articulant utilité sociale et impact social dans un dialogue assumant ses complexités — **un outil central de gouvernance.**



RÉFÉRENCES

MES France - [Manifeste pour une citoyenneté favorisant la démocratie économique- 2021](#)

UFISC - [L'ART EST PUBLIC en campagne ! Municipales 2026.](#)

COORACE - [S'ENGAGER POUR LES TERRITOIRES INCLUSIFS DE DEMAIN !](#)

LE MOUVEMENT DES REGIES - [Plaidoyer : Améliorons concrètement la vie quotidienne des habitants ! 2023](#)

FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) - [Elections Municipales, 10 ENGAGEMENTS POUR REMETTRE LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DES VILLES 2026](#)

MOUVEMENT ASSOCIATIF - [\(RE\)FAIRE COMMUNE-12 engagements pour soutenir le tissu associatif local et répondre aux besoins des territoires, 2026](#)

Collectif autour de la démocratie alimentaire - [RECOMMANDATIONS pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous- 2026](#)

Mouvement Sol - [Pour une Commune résiliente, Kit pour les Municipales 2026](#)

RTES - [Kit Municipales 2026](#)

ESS France - [L'ESS, une économie dopée à l'énergie citoyenne, Focus ESS. Congrès National-2021](#)

CRESS Occitanie - [Plus belle la Ville avec l'Economie sociale et solidaire ! 2026](#)

Le Pacte du pouvoir de vivre - [Pouvoirs de Ville, 2026](#)

Mouvement des Scop et des Scic - [Pour des villes coopératives : le programme](#)

Habitat Participatif de France - [Plaidoyer national pour l'habitat participatif](#)

Merci aux réseaux
qui ont inspiré
nos propositions



Projet Nourritures Terrestres: © Pays d'Uzès; PAT CLS; Pays d'Uzès; Orris

FOCUS DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

LA RECHERCHE- ACTION NOURRITURES TERRESTRES

De 2022 à 2025, le MES Occitanie a mené **le projet « Nourritures Terrestres »** avec le soutien de la Fondation Carasso. Cette **“recherche-action”** qui a permis de documenter 15 initiatives de démocratie alimentaire en Occitanie avait pour objectifs de:

- **Créer un référentiel commun “Nourritures Terrestres”** autour des processus de participation citoyenne, en particulier des personnes précarisées à partir de 15 entretiens semi- directifs et de rencontres publiques ;
- **Co-organiser des événements Faim d'Avenir 2023-2025** (en partenariat avec le Collectif Territoires À Vivres Toulouse, le GESMIP et AlimEco);
- **Diffuser les bonnes pratiques et formuler des éléments de plaidoyer** en faveur de la démocratie alimentaire auprès de l'État, des réseaux de collectivités locales, réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la transition, réseaux agricoles et alimentaires, et acteurs de l'enseignement et de la recherche ;
- **Générer un guide méthodologique** autour d'une citoyenneté économique et de la démocratie alimentaire, permettant autant une émancipation citoyenne [de la coréalisation à la co-délibération] que l'exercice d'un droit à l'alimentation tout en croisant ces propositions à l'échelle européenne et internationale (RIPESS EUROPE, Nyeleni, Urgenci...).
- **Proposer de nouvelles formes de dispositifs publics de participation citoyenne** pour la démocratie alimentaire

Les 10 propositions suivantes, élaborées dans le cadre de la recherche-action, s'inscrivent dans la perspective des élections municipales.



FAIM D'AVENIR

Faim d'Avenir est une journée d'échanges dédiée à l'accès, pour les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, à une alimentation choisie, locale et paysanne. La 3^e édition de « Faim d'Avenir », co-organisée par le MES Occitanie, le GESMIP et l'association AlimEco, s'est tenue le 12 mai 2025 à Toulouse en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne. Elle a donné lieu à une production collective venant renforcer le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de dispositifs facilitant la participation des personnes concernées..



Projet Nourritures Terrestres: © Pays d'Uzès; PAT CLS; Pays d'Uzès; Orris

FOCUS DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES, MOTEUR DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Face aux défis climatiques et sociaux actuels, la question alimentaire ne peut plus être traitée comme un simple enjeu de consommation. Elle est au carrefour de la justice sociale, de la santé publique et de la préservation de notre environnement.

Pour réussir cette transition, nous devons placer les citoyen·ne·s au cœur de la décision. Les politiques publiques sont destinées aux habitant·e·s ; elles doivent donc être construites avec elles et eux. Pour que cette implication soit réelle et non simplement symbolique, elle doit garantir l'inclusion des groupes historiquement marginalisés.

Dans cette perspective, la participation des personnes confrontées aux précarités alimentaires au quotidien est indispensable pour l'action publique. Ces citoyen·ne·s détiennent **une expertise de l'usage irremplaçable** et connaissent mieux que quiconque les freins réels à une alimentation saine — qu'ils soient financiers, culturels, géographiques ou logistiques. En intégrant leur vécu à la décision, on évite les politiques potentiellement déconnectées du terrain pour construire des solutions ajustées aux besoins réels.

Reconnaître leur parole, c'est passer d'une logique de « faire pour » à une logique de « faire avec », transformant ainsi le bénéficiaire passif en un acteur engagé de la transformation sociale. Cette co-construction authentique impose de passer d'un modèle vertical et technocratique à une approche horizontale et collaborative. Elle exige de **reconnaître autant la dignité des personnes que la diversité des savoirs** — qu'ils soient techniques, paysans ou communautaires — pour transformer notre système nourricier en un projet de société juste, durable et véritablement démocratique. En fin de compte, transformer notre système alimentaire, c'est avant tout approfondir notre démocratie en permettant à chacun, quelles que soient ses ressources, de reprendre le pouvoir sur son assiette et sur son territoire.



6 - Assurer le droit à l'alimentation de toutes et tous

Le droit à l'alimentation est "le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre [...] à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles des personnes, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne".

Evaluer et faire respecter ce droit impliquent d'aller bien au-delà des systèmes d'aide issus de la grande distribution pour assurer le choix des personnes. En soutenant des initiatives locales innovantes— qu'il s'agisse d'aides financières, de locaux ou de personnel — nous affirmons haut et fort le droit à l'alimentation pour toutes et tous.



Exemple d'initiative en Occitanie*

À Toulouse, la Caissalim expérimente la Sécurité sociale de l'alimentation : plus de 300 foyers cotisent, avec le soutien de subventions, pour permettre à chacun de bénéficier de 100 € par mois en produits conventionnés. Elle agit ainsi pour l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et choisie.



7 – Atteindre progressivement le 100 % bio, local et de saison dans les cantines scolaires.

Véritable levier de transition, **la restauration collective scolaire suit un cadre strict** défini par les lois Egalim (2018) et Climat et Résilience (2021). Quatre piliers guident cette évolution : qualité, diversification des protéines, suppression du plastique et lutte contre le gaspillage. Concrètement, chaque cantine doit désormais proposer au moins 50 % de produits durables dont 20 % de bio. Viser 100 % de produits bio, locaux et de saison, c'est assurer des revenus stables à nos agriculteurs tout en garantissant une égalité alimentaire. Pour de nombreux élèves, c'est l'assurance d'au moins un repas quotidien sain, riche en nutriment et respectueux de l'environnement.



Leviers d'action

- **La sécurité sociale de l'alimentation (SSA)** : Une centaine d'expérimentations existent déjà en France. En plus de soutenir les producteurs, ce projet permet aux personnes de mieux s'alimenter et donc de réduire leur dépenses de santé.
- **Épiceries sociales, coopératives, PAT, paniers suspendus** : le MES Occitanie met en lumière 15 initiatives de démocratie alimentaire où la participation des personnes concernées joue un rôle central.

LOI ÉGALIM

18% des communes respectent les seuils de produits durables et de qualité fixés²



Leviers d'action

- **La plateforme "Ma cantine"** : besoin d'aide pour appliquer la loi EGAlim ? Cette plateforme propose des outils pratiques et des conseils pour transformer la restauration collective. [<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil>]
- **Les marchés publics pluriannuels** : la possibilité de s'engager sur 3 ou 4 ans pour les petits producteurs offre une véritable sécurité. C'est assurer la visibilité nécessaire pour planifier leurs cultures et investir sereinement dans leur exploitation

¹ Rapporteur spécial de l'ONU

² Enquête 2023: l'association des maires de France

*Initiative issue du projet Nourritures Terrestres



8 - Limiter le gaspillage dans la restauration collective scolaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est essentielle : elle permet de réduire les achats inutiles et d'améliorer la qualité des repas sans augmenter le coût pour les familles. La loi Egalim impose désormais un diagnostic précis, des actions concrètes et l'interdiction de jeter des produits encore consommables, qui doivent être proposés à des associations³.

Enfin, depuis le 1er janvier 2024, la loi AGECE oblige les cantines à trier leurs biodéchets pour les transformer en compost ou en biogaz.



Exemple d'initiative en Occitanie*

Dans les Pyrénées Orientales, **Le Maillon Solidaire** combat le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires grâce **aux ramasses alimentaires**. L'association collecte les surplus de la restauration collective (écoles, maisons de retraite...) pour les redistribuer aux associations locales d'aide alimentaire.



9 - Mettre en oeuvre une convention citoyenne locale de l'alimentation et de l'agriculture associé à un processus de co-évaluation continue

Les citoyen-ne-s sont au cœur des changements, ils doivent être au cœur des décisions. Une **convention citoyenne locale** donne aux habitant-es dans toute leur diversité l'opportunité de comprendre les enjeux de la filière alimentaire, et de trouver des réponses adéquates entre les différents secteurs. Elle permet **aux acteurs de faire entendre leurs propositions**, et redonne son sens au terme de **Démocratie économique**.

Pour qu'une convention citoyenne ait un véritable impact, il est indispensable de lui donner des moyens institutionnels, humains et financiers suffisants. Cela permet de mettre en œuvre un processus à la fois réflexif et formatif, appuyé sur une méthode d'évaluation adaptée, afin qu'elle puisse formuler des propositions d'action pertinentes à l'échelle d'un territoire.



Leviers d'action

- **Les portions ajustables:** les élèves choisissent la taille de leur assiette selon leur appétit (petite ou grande faim). En devenant acteurs de leur repas, ils gagnent en responsabilité et apprennent à évaluer leurs besoins.
- **Vente des surplus de la cantine :** les habitant-e-s profitent de plats équilibrés et prêts à consommer pour une somme modique (1 € en moyenne). Cette initiative simple privilégie le circuit court et bénéficie à tous.

100 g

par couvert par
repas sont gaspillés
dans la restauration
collective scolaire⁴



Leviers d'action

- De nombreuses institutions ont déjà joué le jeu, dont une partie sont recensées par **l'Observatoire des Conventions et Assemblées Citoyennes**
- **Le Labo Démocratie Ouverte** a quant à lui publié un **guide** de mise en place de convention citoyenne locale.
- **Évaluer avec les droits culturels** (ouvrage collectif, Droits culturels : les comprendre, les mettre en œuvre, 2026, Edition de l'Attribut

³ Pour les services de restauration collective préparant plus de 3 000 repas par jour

⁴ Chiffres ADEME 2024



10 - Co-construire les politiques publiques avec les personnes

Les politiques publiques sont dédiés à l'intérêt général, elles doivent donc être construites et évaluées avec toutes les parties prenantes de la société civile et civique (citoyenneté et démocratie économique).. **La co-construction implique de passer d'un modèle vertical et technocratique à un modèle horizontal et collaboratif.** Il ne s'agit pas seulement de consulter les citoyen-ne-s, mais de concevoir les politiques avec la société civile et civique depuis leur conception jusqu'à leur mise en place et leur évaluation. Cette co-construction demande de la **transparence** dans les processus ainsi qu'une **coresponsabilité** clairement partagée de l'État et de la société.

Le taux de participation est seulement de 38% aux votations locales



11 - Financer la participation citoyenne des personnes concernées par les précarités alimentaires

Les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire sont souvent absentes des espaces de décision, en raison de contraintes matérielles, temporelles, linguistiques ou sociales. Il est donc essentiel de mettre en place un dispositif de financement dédié pour garantir la participation effective des citoyennes et citoyens - en particulier celles et ceux en situation de précarité (économique, sociale ou alimentaire), à la co-construction des politiques publiques alimentaires. L'inclusion n'est pas laissée au hasard : elle est organisée, financée et accompagnée.

Cela suppose de lever les freins concrets à la participation : prise en charge des transports, garde d'enfants, indemnisation du temps consacré, traduction et médiation linguistique, accessibilité des lieux, ainsi qu'un accompagnement logistique ou social si nécessaire. Sans ces conditions, la participation reste symbolique et reproduit les inégalités existantes.



Leviers d'action

- **Création d'espaces de dialogue multipartite**
permanents pour connaître les problématiques, les besoins et les souhaits de chacun, et définir ensemble des stratégies alimentaires territoriales.
- **Co-construction effective**: la reconnaissance de la diversité des savoirs (techniques, scientifiques, paysans et communautaires) et l'inclusion de groupes historiquement marginalisés sont essentielles pour une co-construction efficace.



Leviers d'action

- **Le budget participatif**⁵: il permet aux citoyen-ne-s (en particulier aux personnes en situation de précarité alimentaire) de décider directement de l'allocation de ressources publiques liées à l'alimentation.
- **Les démarches « d'aller-vers »**: véritables leviers d'inclusion, ces actions ciblées permettent de lever les freins à la participation, en déplaçant le cadre de la rencontre au plus près des personnes concernées.
- **Le financement de la participation**: il garantit aussi un cadre de participation respectueux, dans lequel les personnes concernées ne sont pas seulement sollicitées comme "témoins", mais reconnues comme des actrices légitimes, capables d'analyse et de proposition. Il renforce ainsi la qualité des politiques publiques produites, en intégrant les réalités vécues, en améliorant la pertinence des mesures, et en favorisant leur appropriation sur le territoire.

⁵ Les budgets participatifs dans le monde, 2014

12 - De la maternelle au lycée : sensibiliser aux enjeux alimentaires contemporains

Intégrer la démocratie alimentaire dans le cadre éducatif, c'est rendre les élèves acteurs et actrices du système alimentaire. L'objectif est qu'ils comprennent, questionnent et participent aux décisions collectives liées à l'alimentation, à la santé, à l'environnement et à la justice sociale. Les élèves sont les adultes de demain : il est primordial qu'ils et elles connaissent les enjeux d'un système alimentaire en pleine mutation, tout en s'initiant aux pratiques de la démocratie participative.

**1 terrain de foot
toutes les 7 mn
disparaît sous le
béton depuis 40 ans ⁶**



13 - Favoriser l'accès à la terre cultivable de toutes et tous

En 2021, **les coûts sociétaux du système alimentaire productiviste français s'élevaient à 67,5 milliards d'euros** - contre 30 milliards de bénéfices. Ces coûts correspondent aux dépenses de santé liées aux contamination de pesticides, mais aussi la gestion des déchets, la protection des ressources, etc. Ils traduisent l'impact global d'un modèle qui externalise une grande partie de ses conséquences sur la collectivité, les écosystèmes et les services publics. Ces coûts invisibles pèsent durablement sur les finances publiques et la qualité de vie des populations. **L'agroécologie permet de réparer des environnements naturels en danger**, tout en assurant une nourriture saine à ses consommateurs. Elle contribue à préserver les sols, la biodiversité et la ressource en eau, tout en renforçant la résilience des territoires face aux crises climatiques et sanitaires.



Leviers d'action

- **Approche interdisciplinaire et adaptée aux différents niveaux scolaires** : utilisation d'un langage clair et accessible; formation des animateurs d'éducation populaire, attentifs aux violences symboliques et engagés en faveur du respect des droits culturels et de la diversité.
- **Apprentissage par la pratique** : ateliers de cuisine, projets pédagogiques sur les circuits courts, la saisonnalité et le gaspillage alimentaire, visites de fermes locales, marchés, cantines scolaire



Leviers d'action

- **La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers** : il s'agit de privilégier la rénovation de l'existant avant l'artificialisation des espaces. Elle ne doit être autorisée qu'en cas de nécessité absolue et pour des projets d'intérêt général (Loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette)
- **Les jardins partagés** : ces espaces de transmission, démocratisent l'accès à la terre, donnant aux foyers une autonomie d'accès et de choix à leur propre alimentation (Association française de l'agriculture urbaine).

⁶ Source: terres de Liens

⁷ Bureau d'analyse Sociétale d'Intérêt Collectif, 2024



14 - Ville et campagne : produire, partager, relier, cultiver la ruralité nourricière

Il est temps de repenser la relation entre villes et campagnes à travers **une ruralité nourricière**. Au-delà de la production, celle-ci incarne la dignité du travail agricole et la richesse des savoirs territoriaux, permettant aux citoyen·e·s de se réapproprier la provenance de leur alimentation. En soutenant les marchés de producteur·rice·s, les paniers hebdomadaires, les jardins partagés ou les ateliers pédagogiques, les municipalités peuvent accompagner et faciliter ces échanges. Ces initiatives deviennent alors des espaces de coopération réelles, à la fois humaines, sociales et économiques, où les liens entre rural et urbain prennent une valeur concrète et durable. Ces échanges permettent de redessiner nos cartographies vivantes, en donnant aux territoires une dimension humaine et participative. Plus qu'un projet agricole, la ruralité nourricière est une manière de **construire ensemble des territoires durables, solidaires et créatifs**.

Depuis 2016,
la loi "Gatollin"
interdit la publicité
commerciale dans les
programmes jeunesse des
chaînes de télévision
publique;



15 - Réguler les publicités alimentaires

En France, l'exposition des enfants et adolescents aux publicités pour des aliments riches en graisses, en sucres et en sel (HFSS) reste élevée : **plus de 50 % des publicités alimentaires qu'ils voient à la télévision concernent des produits classés Nutri-Score D ou E**⁸; et 90% des dépenses de publicités alimentaires concernent des produits HFSS⁹. Cette exposition a des conséquences directes sur les comportements et la santé dès le plus jeune âge : quelques minutes seulement de publicité pour des aliments HFSS suffisent à augmenter significativement l'apport calorique des enfants¹⁰.

⁸ Bureau d'analyse Sociétale d'Intérêt Collectif, 2024

⁹ Bureau d'analyse Sociétale d'Intérêt Collectif, 2024

¹⁰ Étude : https://osf.io/preprints/psyarxiv/xvd5a_1

Leviers d'action

- **Les légumeries et ateliers de transformation** : les outils de transformation (découpe, mise sous vide, conserveries) à la lisière ville-campagne donnent de la valeur ajoutée aux produits bruts du territoire.
- **Les fermes pédagogiques** : les fermes du territoire se transforment en lieux d'apprentissage pour les citoyens.
- **La régie agricole de territoire** : la création de fermes municipales ou intercommunales qui produisent pour les cantines de la ville, créant un lien direct entre le champ et l'assiette scolaire



Leviers d'action

- **Régulation de la publicité dans l'espace public** : panneaux municipaux, bus, écrans numériques urbains... donner la priorité à des messages de prévention santé ou à des produits Nutri-Score A-B.
- **Protection renforcée autour des lieux fréquentés par les enfants** : interdiction de la publicité HFSS dans les écoles, les piscines, les gymnases et les stades municipaux.
- **Distributeurs automatiques et buvettes** : obligation d'afficher les apports nutritionnels des produits dans bâtiments publics